



Commentaire : Rond-point de la gendarmerie : Piste suffisante permettant la circulation cycliste à double sens. Manque marquage au sol pour piétons et cyclistes.



Commentaire : Angle Bonniveau, manque un marquage vélo au sol à côté du passage piéton.



Commentaire : Rond-point de l'hôpital, manque un marquage vélo au sol et à côté du passage piéton.



Commentaire : La voie vers la gare routière le long de la ligne SNCF nécessite des réparations du revêtement. Le passage protégé pour les piétons doit s'accompagner d'un marquage pour les vélos.



Commentaire : Rue du Faubourg de Chartres , en face du CMP il faut contourner les maisons non alignées jusqu'à la fourche de la poste.



Commentaire : Une voie descendante est à prévoir rue Sarcey et montante rue de la poste.



Commentaire : Aménager le franchissement du rond point de la rue Carnot vers le boulevard des Alliers, marquer au sol le passage cyclo le long des remparts .



Commentaire : Traversée de la rue Michel nécessité d'un marquage au sol (dans l'hypothèse où les cyclistes sont autorisés le long des remparts).



Commentaire : La dangerosité de la rue Gautereau nous conduit à nous diriger à droite du parking en direction de la mairie par l'avenue Dauvigny.



Commentaire : On emprunte la rue Pierre Ceccaldi pour atteindre le rond-point du collège Émile Auvray. Une bande de délimitation est à prévoir côté cinéma.



Commentaire : Rond-point Émile Auvray : matérialiser la piste cyclable au sol. Ici se pose la question du choix entre la piste sur le trottoir et une voie matérialisée sur l'avenue de Paris.



Commentaire : Rond-point Lesage : Il faut améliorer le franchissement de la rue vers la piscine.



Commentaire : Rond-point Hudolia : Exemple intéressant pour le passage des vélos. (Marquage au sol).



Commentaire : Franchissement de la route du Pont Guénée (vers intermarché) Revoir dénivelé et marquage sur le passage protégé piéton.



Commentaire : Entrée du camping bordure de trottoirs à aplanir.



Commentaire : Rond-point de Beaurepaire : Le véritable contour devrait passer par l'avenue du 14 juillet. La rive est suffisante, mais entraînera des frais d'aménagement. Pour l'heure nous avons emprunté la rue de la Gaudrée à droite, nouvellement fléchée pour les 2 roues jusqu'au croisement de la rue d'Orsonville en direction de l'avenue d'Orléans.



Commentaire : Cette rue, bien que récente, ne comporte aucun aménagement pour la circulation cycliste, ni à droite ni à gauche.



Commentaire : On remarque à proximité de l'avenue du 14 juillet un tronçon de quelques mètres venant de nulle part destiné à l'accès des vélos au Mac Donald (?)



Commentaire : Rond-point d'Étampes : Prévoir balisage.



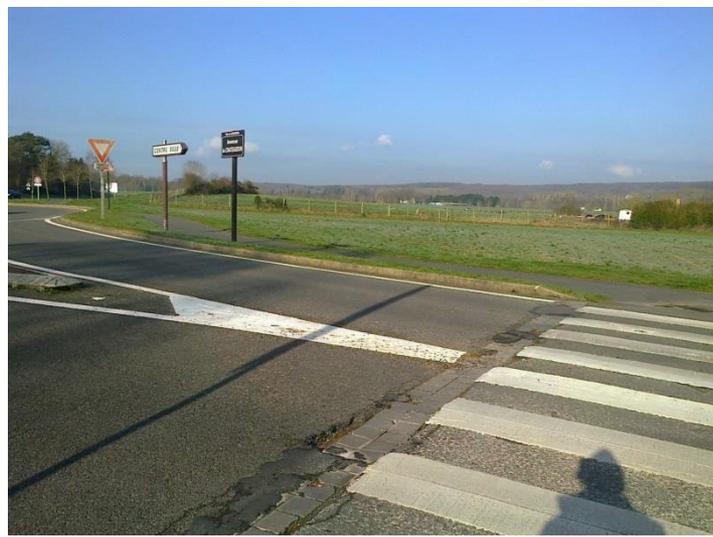
Commentaire : Avenue d'Orléans : la voie est clairement identifiée en hauteur à l'angle de la rue Jules Ferry.



Commentaire : Avenue d'Orléans : la voie est clairement identifiée au sol à l'angle de la rue de l'Ouye.



Commentaire : Avenue d'Orléans : il y a un feu tricolore destiné aux cyclistes à l'angle de la rue de la Croix Saint Jacques.



Commentaire : Rond point de la Belette. Après avoir traversé la rue de Châteaudun nous empruntons la rocade cyclable parfaite pour une cohabitation cyclo-piétons nécessitant un marquage de convivialité. Voir exemple à Breuillet et ci-dessus.



Conclusion : *Le parcours étudié d'une longueur de 6 km 600 correspond au tour de la ville. Nous constatons avec satisfaction qu'il suffirait de faibles dépenses pour le rendre attractif aux cyclistes. Seuls les 700 mètres de la rue du 14 juillet 1789, entre le rond-point de Beaurepaire et la rue d'Orsonville engageraient des travaux pour l'aménagement d'une piste sur la large rive actuelle.*